

Sont inscrits à l'Inventaire des sites pittoresques ; les jardins de Saint-Bon (Haute-Savoie).

Parcelles Cadastres-visées : Section B - 322 - 417 - 418.
441 à 458, 444 Bis, et 445 Bis.

Ce site est délimité par la rue des Ursules (de la rue de Bout au chemin de Concise), le chemin de Concise (côté impair jusqu'au jardin Public), les limites Sud-Ouest, Sud-Est, et Nord-Est du jardin public, les limites de la parcelle 322, du jardin Public au chemin de Tornieux), le chemin de Tornieux, le Chemin de Rives et la rue de Dort, jusqu'à la rue des Ursules.

Article 2:

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au maire de la commune de Thonon ainsi qu'aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Pour ampliation
Le chef du Bureau des
Sites
Signé: Illisible

Paris le 16 juillet 1945
Vaegeley